



Traductrice / Traducteur allemand > français

50 % / Lausanne

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi professionnel et aimez mettre en pratique vos connaissances professionnelles dans un environnement exigeant. Si le domaine juridique vous intéresse et que vous correspondez au profil souhaité, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre candidature.

Le service de traduction est directement rattaché au département Droit et Information, qui est responsable de la gestion des bases de données juridiques du Tribunal fédéral, de la publication des arrêts du Tribunal fédéral ainsi que de la bibliothèque. Il est en outre chargé de diverses tâches d'état-major juridiques pour le Secrétariat général.

Ce à quoi vous pouvez contribuer

- traduire, de l'allemand vers le français, des textes variés et complexes de nature juridique, administrative et technique
- travaux de vérification et de relecture des textes français (ex: dans le domaine de la communication et de la publication)

Ce qui vous rend unique

- diplôme universitaire (master ou titre équivalent) en traduction/interprétation dans la combinaison linguistique allemand/français
- expérience confirmée dans la traduction, de préférence dans le domaine juridique; des connaissances de la langue italienne sont un avantage
- maîtrise des applications informatiques usuelles ainsi que des programmes d'aide à la traduction
- aptitude à travailler de manière précise et autonome, résistance au stress, esprit d'équipe, flexibilité

Le Tribunal fédéral offre des conditions de travail intéressantes et compétitives, entre autres, un horaire de travail flexible, des formes de travail mobiles (dont le télétravail) et un large éventail de formations continues.

Cette fonction est attribuée à la classe salariale 22.

Entrée en fonction: **1er février 2025** (ou à convenir)

Délai de postulation: **14 novembre 2024**

Candidature en ligne sur www.stelle.admin.ch, code de référence 50030.

Un extrait de casier judiciaire ainsi qu'un extrait du registre des poursuites seront demandés à la fin du processus de recrutement.

Une discrétion absolue vous est garantie.